

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 12 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 12 janvier 2026 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais et Lynda Desbois

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Mireille Langlois était absente de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2026-01-001 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de décembre 2025
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de décembre 2025
7. Dépôt des états de revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
12. Utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
13. Taxes passées dues et vente pour non-paiement de taxes
14. Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier 2025
15. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel
16. Offre de services – accompagnement pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PAFIRSPA
17. Subvention – Bibliothèque Bonheur-d'Occasion
18. Bilan 2025 de l'Association de pompiers de Port-Daniel-Gascons
19. Rapport d'interventions 2025 pour le service de sécurité incendie de Port-Daniel-Gascons
20. Don – Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons
21. Prix remis pour le concours de décorations intérieures (arbres) de Noël
22. Autorisation – course – Grand Défi Étincelle Jeunesse 2026
23. Demande de modification du droit de passage – accès annuel pour le club de VTT les aventuriers de la Baie
24. Programme d'aide financière 2025 – volet entretien des routes locales (ERL) du programme d'aide à la voirie locale – Ministre des Transports

- 25. Budget révisé 2025 – OMH de Port-Daniel-Gascons
- 26. Budget 2026 – OMH de Port-Daniel-Gascons
- 27. Offre de modification d’une clause restrictive (lot 6 036 284)
- 28. Permission de voirie (installation ou réparation dans l’emprise de la route)
- 29. Autorisation de signatures au directeur des loisirs, culture et tourisme – évènements musicaux – été 2026
- 30. Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028
- 31. Affaires nouvelles
- 32. Période de questions
- 33. Levée de la séance

Adopté à l’unanimité des conseillers

2026-01-002 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

Adopté à l’unanimité des conseillers

2026-01-003 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que pour la période de décembre 2025 : la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #917231 à #917266 au montant de 20 645.73\$, #918908 à #919064 au montant de 82 853.38\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902506 à #902561 au montant de 112 241.33\$ et les dépôts directs #2663 à #2713 au montant de 6 311 312.60\$, le tout pour un grand total de 6 527 053.04\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l’unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-01-004 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de décembre 2025 au montant de 131 127.24\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l’unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu’il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-01-005 7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de décembre 2025 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : lettre sur le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- Centre d'Action Bénévole Gascons/Percé Inc. : lettre de remerciements pour le don accordé.
- Ministère des Transports et de la Mobilité Durable : lettre signifiant le suivi de la demande d'aide financière pour l'appel de projets du volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

2026-01-006 9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- École Polyvalente de Paspébiac (voyage de fin d'année) : 150\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-007 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes ;

- Tetra Tech QI Inc. :
 - Facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre de réfection des rues Clemville, Fitzgérald, Dea et le stationnement du CPE au montant de 7 980\$, avant taxes. Cette dépense s'inscrit au règlement 2025-03 ;
 - Facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons – surveillance des travaux au montant de 116 313.50\$, avant taxes. Cette dépense s'inscrit au règlement 2025-01
- Construction RPD Inc. : facture reliée dans le cadre des travaux exécutés au bureau d'accueil touristique au montant de 32 783.69\$, avant taxes.
- Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique Inc. : facture reliée aux services professionnels pour un plan de localisation pour le numéro de lot 6 035 536 au montant de 1 750\$, avant taxes.
- Eurovia Québec Construction Inc. : facture reliée à la réfection des rues Clemville, Fitzgérald, Dea et le stationnement du CPE au montant de 514 765.13\$, avant taxes. Cette dépense s'inscrit au règlement 2025-03 et au programme ERL (entretien des routes locales).
- ADMQ :
 - facture reliée au renouvellement de la cotisation de membre régulier ainsi que l'assurance juridique et PAE pour la greffière-trésorière adjointe au montant de 1 088.55\$, avant taxes.
 - facture reliée au renouvellement de la cotisation de membre régulier ainsi que l'assurance juridique et PAE pour le directeur général et greffier-trésorier au montant de 1 142.55\$ avant taxes ;

- Action Progex Inc. : facture reliée au décompte progressif numéro #6 dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons au montant de 2 612 027.17\$, avant taxes. Cette dépense s'inscrit au règlement 2025-01.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2026-01-008 11. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-12-409, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), constitué un fond réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte pour établir le coût de l'élection générale de 2025 et 2029 tel que prévoit l'article 135 de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) («P.L. 49»)) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte annuellement à ce fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant pour pourvoir au coût de la prochaine élection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu

- D'AFFECTER à même le budget un montant de 7 500\$ annuellement pour les quatre (4) prochaines années (2026 à 2029) au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection pour un montant total de 30 000\$ pour la tenue d'une élection en 2029.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-009 12. UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-12-409, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection en prévision de la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2025 s'est tenue une élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE le solde du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection s'élève à 15 000\$ et 5 000\$ dans le budget pour un total de 20 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les frais liés à cette élection générale s'élèvent à 21 555.80\$, constitués notamment de :

- La rémunération et les frais de repas du personnel électoral ;
- Les dépenses liées aux procédures électorales ;
- Les dépenses liées au matériel électoral.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

- D'UTILISER le fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection pour les dépenses engagées lors de l'élection générale du 2 novembre 2025 ;
- QUE les sommes nécessaires pour couvrir le montant excédentaire des frais liés à cette élection soient puisées à même le budget de l'administration générale par virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-010 13. TAXES PASSÉES DUES ET VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

- ✓ Que le directeur général soit autorisé à faire parvenir des avis recommandés et non recommandés à tous les contribuables pour les taxes passées dues et que toutes les sommes dues doivent être entièrement payées avant le 13 février 2026. Après cette date, les immeubles seront mis en vente pour taxes impayées. Le directeur général devra accepter les chèques postdatés, les arrangements, prendre en considération ceux qui fournissent un effort raisonnable et mettre en vente ceux qui n'auront pas respecté les derniers arrangements.
- ✓ Que le directeur général mandate un notaire pour préparer la rédaction des désignations des immeubles mis en vente et faire appel à nos conseillers juridiques, s'il y a lieu ;
- ✓ Que le directeur général, conformément à l'article 1023 du Code municipal, soit autorisé à transmettre avant le 20 février 2026 au bureau de la MRC du Rocher-Percé, l'état des immeubles qui doivent être vendus pour le non-paiement de taxes. Les montants totaux dus en dessous de 50\$ ne doivent pas être inclus à la liste, exception faite de toute taxe avant que celle-ci ne soit prescrite.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-011 14. NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un vérificateur externe qui agira à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur externe et d'auditeur de la municipalité de Port-Daniel-Gascons afin d'effectuer l'audit des états financiers 2025 de la municipalité ;

Que les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-13000-413.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-012 15. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipale prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier 1 pour l'année 2026 et deux (2) pompiers pour l'année 2027 et quatre (4) pompiers comme chauffeur de camion auto-pompe pour ainsi répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité Publique par l'intermédiaire de la MRC du Rocher-Percé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité Publique et de transmettre cette demande à la MRC du Rocher-Percé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-013 16. OFFRE DE SERVICES – ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAFIRSPA

ATTENDU QUE plusieurs documents démontrent la désuétude et l'arrivée en fin de vie de beaucoup de composantes du système de réfrigération du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr;

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite procéder au remplacement du système de réfrigération du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr afin d'assurer la pérennité, la performance énergétique et la conformité des installations;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec offre le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), dont un appel de projets est prévu pour février 2026;

ATTENDU QUE la préparation et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme requièrent une expertise technique spécialisée, notamment en ingénierie et en accompagnement administratif;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la firme Tetra Tech QI inc. pour l'accompagnement professionnel relatif au montage et au dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE cette offre de services est proposée sur une base de tarification horaire, selon les besoins réels du projet, ce qui permet une gestion rigoureuse et flexible des coûts;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que cette offre de services répond aux besoins de la Municipalité et qu'elle est dans l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'offre de services de la firme Tetra Tech QI Inc., sur une base de tarification horaire, pour l'accompagnement professionnel relatif au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PAFIRSPA – appel de projets de février 2026, visant le remplacement du système de réfrigération du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr;

QUE les dépenses reliées à ces services professionnels soient imputées au poste budgétaire approprié;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-014 17. SUBVENTION – BIBLIOTHÈQUE BONHEUR-D'OCCASION

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un versement de 1 000\$ pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale Bonheur-d'Occasion. Ce montant sert à l'achat de livres, de fournitures, de papeterie et la tenue d'activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers

18. BILAN 2025 DE L'ASSOCIATION DE POMPIERS DE PORT-DANIEL-GASCONS

L'Association de pompiers de Port-Daniel-Gascons dépose son bilan pour l'année 2025.

19. RAPPORTS D'INTERVENTION 2025 POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE PORT-DANIEL-GASCONS

Le service de sécurité incendie de Port-Daniel-Gascons dépose son rapport pour les interventions survenues en 2025.

2026-01-015 20. DON – ASSOCIATION DES POMPIERS DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un don au montant de 1 500\$ à l'Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons pour le fonctionnement de celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-016 21. PRIX REMIS POUR LE CONCOURS DE DÉCORATIONS INTÉRIEURES (ARBRES) DE NOËL

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde aux personnes suivantes, un prix de 75\$ chacun (par tirage au sort) pour le concours de décorations intérieures (arbres) de Noël.

District 1 : Germaine Fitzgérald District 2 : Audrey Bourque
District 3 : Marie-Claude Langlois District 4 : Fernande Béliveau

Adopté à l'unanimité des conseillers

Remerciements à Monsieur Richard Briand du Centre de Rénovation Port-Daniel – BMR pour deux bons d'achats qui ont été gagnés par :

Monsieur André Morin et Madame Marjo Raymond Langlois

Merci à tous ceux et celles qui se sont inscrits au concours.

2026-01-017 22. AUTORISATION – COURSE - GRAND DÉFI ÉTINCELLE JEUNESSE 2026

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire René-Lévesque organise une course pour amasser des fonds et faire connaître sa fondation «Étincelle Jeunesse»;

CONSIDÉRANT QUE des élèves des 7 écoles secondaires participeront à l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE cette course a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et le plaisir de bouger;

CONSIDÉRANT QUE les participants vont courir à relais le long de la 132 et qu'ils seront suivis par un accompagnateur adulte à vélo et un autobus pour le relais;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le passage des élèves sur l'accotement de la route 132 lors de la course qui se tiendra les 23 et 24 mai 2026. Cependant, les responsables de cette course devront obtenir les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

Que les coureurs soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-018 23. DEMANDE DE MODIFICATION DU DROIT DE PASSAGE – ACCÈS ANNUEL POUR LE CLUB DE VTT LES AVENTURIERS DE LA BAIE

CONSIDÉRANT l'évolution des activités du Club de VTT Les aventuriers de la Baie;

CONSIDÉRANT QU'une démarche est entreprise pour devenir un club de VTT quatre saisons;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cette démarche, l'utilisation et un entretien des infrastructures se feront sur l'ensemble de l'année;

CONSIDÉRANT QU'il faut modifier le droit de passage afin qu'il soit valide à l'année;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal autorise la modification du droit de passage saisonnier pour que ce dernier devienne un droit de passage annuel et s'engage à modifier son règlement concernant la circulation des véhicules hors sentiers dans les plus brefs délais.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-019 24. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2025 – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – MINISTRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons atteste les frais encourus de 127 532 \$ pour les routes locales 1 et 2 de l'année civile 2025;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu et adopté que la municipalité de Port-Daniel-Gascons informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la municipalité, conformément aux objectifs du volet – Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-020 25. BUDGET RÉVISÉ 2025 – OMH DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons. La part de la municipalité s'élève à 19 081\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-021 26. BUDGET 2026 – OMH DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve le budget 2026 de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-022 27. OFFRE DE MODIFICATION D'UNE CLAUSE RESTRICTIVE (LOT #6 036 284)

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc Colborne a été financé par le programme de lutte contre la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le projet du parc Colborne a pour mission de favoriser la location de chalets à des familles à faible revenu;

CONSIDÉRANT QUE la location de chalets se fait à un bas prix, ce qui a comme conséquence que la municipalité de Port-Daniel-Gascons doit défrayer les coûts de main d'œuvre et d'accès au site durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts est favorable à modifier la clause restrictive;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons

- ✓ Accepte l'offre de modification et les conditions qu'elle contient au montant de 10 539.76\$
- ✓ Mandate la notaire Me Audrey-Maude Chiasson à préparer un acte de modification à la clause restrictive
- ✓ Autorise le maire et le directeur général/greffier-trésorier à signer tous les documents requis.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-01-023	28. PERMISSION DE VOIRIE (INSTALLATION OU RÉPARATION DANS L'EMPRISE DE LA ROUTE) Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports; Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère; Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre; Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports; Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original; Attendu que la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis. Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026, et qu'elle autorise le directeur des travaux publics à signer les permis ou autres documents relatifs aux permis Adopté à l'unanimité des conseillers
2026-01-024	29. AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME – ÉVÈNEMENTS MUSICAUX – ÉTÉ 2026 Il est proposé par madame Sylvie Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à signer les ententes et tous les documents relatifs aux événements musicaux ainsi que la fête nationale du Québec pour l'année 2026. Adopté à l'unanimité des conseillers
2026-01-025	30. PROGRAMMATION DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024-2028 ATTENDU QUE • La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028; • La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que : • La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle; • La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

31. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune nouvelle affaire s'est ajoutée à l'ordre du jour

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2026-01-026 33. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 44.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier

